

M. REID (Mackenzie): . . . était chef du parti à cette époque. Je ne suis pas certain qu'il ait été officiellement reconnu comme tel, mais je sais que c'est lui qui constituait l'éminence grise cachée en arrière du chef, s'il n'était chef lui-même. A cause de cela je crois savoir que le ligue des citoyens est plus ou moins tombée en Alberta, la supposition étant que le parti conservateur de l'Alberta est devenu la ligue dont le plus fort était la législation directe.

On a beaucoup parlé de cette signature d'une convention. On a attaqué l'honorable député de l'Assiniboia (M. Gould) parce qu'il a signé un engagement qui semble exciter la curiosité des députés du côté opposé de la Chambre. Et, pourquoi? Le parti conservateur a inventé cette manière de procéder. Si l'honorable député de l'Assiniboia est coupable d'avoir signé un tel contrat il n'est certainement pas le seul qui l'ait fait dans la Chambre. Un vieux proverbe écossais dit qu'il est bon de nettoyer sa maison avant d'aller examiner celles des autres. Quelle différence existe-t-il entre la manière imaginée par le parti conservateur et la signature d'un engagement dans le genre de celui qu'on dit avoir été signé par l'honorable député? Je suis d'avis qu'il n'y a pas dans toute la Chambre un seul député qui siège avec sa plaine et entière liberté d'arbitre et je vais tenter de le prouver. N'est-il pas vrai que lors de l'élection de 1917, avant de recevoir l'appui du gouvernement unioniste les candidats devaient promettre fidélité au gouvernement unioniste?

M. HALLADAY: Pas du tout.

M. REID (Mackenzie): J'invite n'importe quel autre député à nier ce que j'affirme.

M. CLEMENTS: Je le nie.

M. le PRESIDENT: Cette manière de procéder est tout à fait irrégulière et nullement conforme au règlement.

M. REID (Mackenzie): Je regrette d'avoir enfreint les règlements, mais je me soumetts à votre décision, monsieur le président.

M. GAUVREAU: C'était pourtant fort intéressant.

M. REID (Mackenzie): J'ajouterai, cependant, que dans ma province les candidats qui ont eu l'appui du gouvernement unioniste ont dû prendre des engagements au préalable.

M. LALOR: L'honorable député me permettra-t-il une question?

Quelques DEPUTES: Asseyez-vous.

M. REID (Mackenzie): Je dirai à nos collègues la raison qui a ramené ce rappel ou mandat impératif et c'est l'ancien système de parti. Je sais ce dont je parle. Dans l'ouest du Canada nous avons élu des députés qui se croyaient assez forts pour tenir leur place au Parlement et représenter les vues de ceux qui les avaient choisis, et plusieurs m'ont dit qu'une fois arrivés ici ils avaient dû se soumettre aux ordres et appuyer le parti. C'est pour cette raison qu'on a créé le rappel.

Quelques DEPUTES: Honte.

M. REID (Mackenzie): Ces honorables députés étaient liés, ils n'étaient pas libres.

M. EDWARDS: Puis-je poser à mon honorable ami une question?

(Exclamations).

M. le PRESIDENT: A l'ordre. Quand le président se lève, c'est le devoir de tous les honorables députés de s'asseoir. Je demande à l'honorable député de Frontenac (M. Edwards) s'il désire poser une question ou soulever la question de règlement.

M. EDWARDS: Si l'on me permet, je désire poser à l'honorable député une question; s'il ne consent pas, tant pis.

M. REID: J'ai pour règle en cette Chambre—je pense que tous en conviendront—de ne pas interrompre l'honorable député qui a la parole.

M. CAMPBELL: Puis-je poser à l'honorable député une question?

Quelques VOIX: Asseyez-vous.

M. LAPOINTE: C'est le rappel.

M. REID: Je ne crois pas au favoritisme.

Quelques VOIX: Très bien!

M. EDWARDS: Je ne pense pas que vous ayez de favoris.

M. REID: L'honorable député de Toronto-Ouest (M. Hocken) accuse l'honorable député d'Assiniboia (M. Gould) de représenter une classe.

Quelques VOIX: Très bien.

M. REID: Monsieur le président, si l'honorable député d'Assiniboia est le représentant d'une classe, et s'il a signé un document qui le mette aux mains de cette classe, mon honorable ami de Toronto-Ouest devrait être le dernier à lui jeter la pierre.

Quelques VOIX: Très bien.